

**Cérémonie de lancement du
Projet d'élaboration du
Plan de gestion de l'Île de Gorée**

Gorée, 23 avril 2015

Discours de Mme Ann Therese NDONG-JATTA

**Directrice du Bureau Régional Multisectoriel de l'UNESCO pour
l'Afrique de l'ouest / Sahel**

Monsieur le Ministre de la culture et de la communication,

Monsieur le Maire de Gorée,

Monsieur le Directeur du patrimoine culturel,

Monsieur l'administrateur du Monument de la Renaissance africaine,

Mesdames et Messieurs les élus,

Chers invités,

C'est toujours un grand plaisir pour moi de me rendre sur cette merveilleuse Île de Gorée, mais aujourd'hui c'est un réel honneur d'être ici parmi vous pour cette cérémonie qui marque le lancement du Projet de plan de gestion pour ce site hautement historique.

Avant d'entrer dans la matière, je voudrais saisir cette opportunité pour féliciter M. Abdoul Aziz Guissé pour sa nomination à Direction du patrimoine culturel du Sénégal, avec mes meilleurs vœux de succès dans vos nouvelles fonctions.

Mesdames, Messieurs,

L'Île de Gorée est, comme vous le savez tous, l'un des 7 sites que compte le Sénégal sur la Liste du Patrimoine mondial. Mais cette île n'est pas n'importe quel site, et son patrimoine n'est également pas n'importe lequel, ni pour le Sénégal, ni pour l'Afrique, ni pour l'humanité toute entière.

Lorsqu'en septembre 1978 le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO donnait naissance à la toute première Liste du patrimoine mondial, l'île de Gorée figurait parmi les 12 premiers biens du patrimoine culturel ou naturel de l'humanité inscrits. Cet acte fortement symbolique témoignait déjà à l'époque de la grande importance et la valeur que le Sénégal et toute la communauté internationale attachaient à ce lieu.

Aujourd'hui, presque 37 ans plus tard, la signification symbolique et la valeur universelle exceptionnelle de Gorée n'ont nullement diminué, et le rôle de ce lieu et l'importance du travail de mémoire que Gorée incarne, reste toujours d'actualité.

Aujourd'hui, alors que la Liste du patrimoine mondial a franchi la barre des 1000 inscriptions, nous pouvons bien évidemment dire que durant ces dernières décennies, l'UNESCO et tous les Etats membres de l'organisation n'ont ménagé aucun effort pour œuvrer à la protection, la conservation et la promotion du patrimoine culturel et naturel de l'humanité.

Nous sommes riches de plus de 40 ans d'expérience acquises sous la Convention de 1972 qui nous ont aussi permis d'identifier les différents défis, risques et menaces, en plus des forces et des opportunités que représentent tous ces sites de patrimoine à travers le monde.

Mais au cours de cette période, la définition de ce qui constitue le patrimoine s'est elle aussi fortement élargie et complexifiée. Au départ nous parlions des monuments individuels ou des édifices, souvent considéré comme des entités indépendantes et sans lien particulier avec le paysage qui les entoure. Aujourd'hui, en revanche il est reconnu que l'environnement dans son ensemble est influencé par son interaction avec l'humanité, et peut donc être considéré comme patrimoine. Cet

élargissement du concept de patrimoine a impliqué à son tour une gigantesque expansion quant aux types de structures et de lieux considérés comme patrimoine, qu'il s'agisse des centres urbains, des sites archéologiques, de patrimoine industriel, des paysages culturels, des routes du patrimoine, sans oublier l'importance du patrimoine culturel immatériel.

Cette expansion conceptuelle accroît considérablement la diversité des lieux et paysages qui doivent être gérés par des responsables du patrimoine, et elle élargit par conséquent le champ des compétences requises.

Mesdames et Messieurs,

Gorée non plus ne peut échapper à cette réalité, cette île n'est pas un musée isolé et protégé des impacts négatifs. Elle est un aussi un cadre de vie dynamique qui ne fait pas que prendre soins de son passé, mais qui doit aussi gérer son présent et préparer l'avenir. Si nous lançons aujourd'hui l'élaboration du Plan de gestion pour le site de Gorée, c'est précisément pour répondre à cette complexification et pour relever les défis qui se présentent. La tâche qui est devant vous est donc aussi une grande opportunité pour vous doter d'un cadre d'action et de gestion clair susceptible de porter une vision commune à tous les acteurs.

Cela pourra aussi accroître l'indispensable appropriation de la conservation du site par la communauté locale et aidera à ce que les décisions et les actions visant à tirer de plus grands bénéfices économiques et sociaux seront compatibles avec le bien-être à la fois

des habitants de Gorée et du site en tant que patrimoine et lieu de mémoire.

Mesdames, Messieurs,

Je ne peux m'adresser à vous sans souligner l'importance et les enjeux que cette initiative représente, et je saisis cette occasion pour vous dire combien l'UNESCO est engagée pour appuyer activement le Sénégal de tous ses efforts pour le patrimoine culturel. En effet, en dehors du projet qui nous réunit ici aujourd'hui, il convient de rappeler l'appui apporté à l'élaboration du plan d'action pour la conservation et la mise en valeur de l'île de Saint-Louis, ou celui au centre d'interprétation de Toubacouta dans le Delta du Saloum, pour ne citer que quelques exemples parmi d'autres.

Mais force est de rappeler que ces actions sont suivies de près par le Comité du patrimoine mondial, dont le Sénégal, je le rappelle, est actuellement le seul membre du continent africain, ce qui le place certes aux avant-postes, mais représente aussi l'occasion pour montrer la voie, notamment en matière de gestion du patrimoine.

Je terminerai donc sur cette note d'espoir de voir cette importante initiative d'élaboration d'un plan de gestion devenir un modèle pour d'autres biens du patrimoine mondial en Afrique. Je salue la formidable mobilisation et les compétences réunies autour de ce projet, je n'ai donc aucun doute qu'il atteindra tous ses objectifs avec succès.

Je vous remercie de votre attention.